



Mutuelle pour tous



Mutuelle communale, comment ça marche ?

Explications de Catherine Guigli, adjointe aux solidarités



Décryptage

« Le principe est simple, c'est celui de la commande groupée. En 2015, la Ville, via son CCAS, a signé avec le groupe SOLEAD un contrat collectif, ce qui a permis de négocier des prix jusqu'à 30 % plus compétitifs que ceux qu'auraient obtenus individuellement les citoyens.

Comme ils s'y étaient engagés, les deux opérateurs de SOLEAD – Adrea et Solimut – n'ont pas majoré leurs tarifs en 2016 et 2017. En 2018, les cotisations ont progressé de 2,5 %, comme partout en France, en raison des mesures gouvernementales imposant aux mutuelles la prise en charge de dépenses normalement financées par la Sécurité sociale. Cette hausse était inévitable, la municipalité l'a donc acceptée.

En revanche, pour 2019, nous avons refusé l'augmentation de 5 % à 10 % annoncée par Adrea, lequel a dû sortir de la mutuelle communale. Aujourd'hui, à Briançon, le groupe SOLEAD est représenté par Solimut, qui limite sa hausse tarifaire à 2 %, en deçà du taux national, dans un souci de préservation du pouvoir d'achat de ses adhérents.

Vous le voyez, la municipalité ne s'est pas contentée de créer la mutuelle communale. Elle suit de près son évolution afin de garantir aux citoyens du Briançonnais une offre intéressante. »

Souvenez-vous...

En 2015, la municipalité lançait la 1^{ère} mutuelle communale des Hautes-Alpes en partenariat avec le groupe SOLEAD.

Ouverte à tous les habitants du Briançonnais, cette complémentaire santé marquait un jalon dans la politique sociale de la Ville. « Payez moins, soignez-vous mieux ! » Le slogan résumait bien la volonté municipale : garantir à tous les administrés un accès aux soins de qualité. La mutuelle s'adressait aux citoyens déjà protégés comme à ceux n'ayant pas les moyens de souscrire une couverture santé.



Et aujourd'hui ?

La mutuelle communale affiche une santé florissante. Les chiffres (ci-contre) le prouvent et les agents mutualistes le confirment : « Cette offre avantageuse répond à une attente forte de la population. »

Autre motif de satisfaction pour la municipalité : des personnes en difficulté ont enfin pu accéder à une mutuelle grâce à l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

« Le message est passé, se réjouit Catherine Guigli, adjointe aux solidarités. Nous avons demandé à SOLEAD d'informer les personnes à revenus modestes au sujet de l'ACS. Car elles l'ignorent souvent mais elles ont droit à cette aide quand elles souscrivent une mutuelle. Pour une famille avec deux enfants, ça peut représenter 850 € de réduction/an. Or, l'ACS n'est demandée que par 30 % des personnes y ayant droit. Il était temps de promouvoir ce dispositif, d'autant qu'un Haut-Alpin sur quatre renonce à se soigner faute de ressources. »

Mutuelle communale

700	adhérents
25 %	bénéficient de l'aide à la complémentaire santé (ACS)
74 %	vivent à Briançon, 26 % dans les autres communes de la CCB*
3	niveaux de protection, de 25 € à 87 €/mois

Les Chiffres

*Communauté de Communes du Briançonnais

? Le saviez-vous

La mutuelle communale ne coûte rien à la Ville de Briançon. Cette dernière a monté le projet, négocié les tarifs mais en a confié la gestion au groupe SOLEAD qui compte 1,7 million d'adhérents en France. L'agence de Briançon est située 6 rue Alphanth. Tél : 04 92 20 26 06